

QUELQUES JALONS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SALIES-DE-BÉARN

Marcel PÉDESERT

L'humanisme évangélique touche Salies dès le milieu du XVI^{ème} siècle, et les relations de la ville avec Genève sont étroites et précoces.

La Réforme s'installe en Béarn et dès 1557, Salies-de-Béarn est l'une des premières villes à faire le choix de la cause huguenote ; elle devient assez rapidement à majorité protestante et le premier pasteur, Guillaume Rosier s'y installe en 1561. L'église Saint-Vincent, sur ordre de Jeanne d'Albret, devient le premier lieu du culte réformé en 1565 et le restera pendant 56 ans, soit jusqu'en 1621, comme le rappelle le cartouche ci-dessous apposé à l'entrée de cet édifice.



Le catholicisme sera réintroduit un an après l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau de 1599, mais les calvinistes restent majoritaires à Salies, les temples St-Vincent et ensuite St-Martin étant leurs lieux de culte. A la suite du rattachement du Béarn à la France suivi par la restitution des biens ecclésiastiques aux catholiques, les Salisiens – comme les Orthéziens et les Palois- construisent leur propre temple (1624), exactement à l'emplacement de celui qui existe actuellement.



Eglise Saint-Vincent

Ce temple sera démolé en 1684 au moment où les dragons, appelés par l'Intendant Foucault, « convertissent » le Béarn au catholicisme. La révocation de l'Édit de Nantes fait le silence parmi les 3 000 « convertis » de Salies ; émigration, exil, arrestations et condamnations aux galères et à la mort touchent pasteurs, régents et fidèles qui se réunissent « au bois » : le Pabaà et l'Audure notamment.

Le 28 juillet 1688, une assemblée nocturne a réuni 3 à 400 personnes de Salies, Carresse et Bellocq dans les bois de Bellocq. Pierre Saint Aurance dit Juzon, Jacob Lausalat dit Pierron, Arricade dit Pédescau et Cassillot dit Goillardet sont accusés d'y avoir assisté « estant armées d'espées et de fusils, et d'avoir chanté les pseumes et fait d'autres exer-

cisses de la R.P.R.». Ils sont condamnés à mort par le Parlement de Navarre et exécutés à Pabaà ; leurs corps sont exposés à Bellocq et à Salies¹.



Eglise Saint-Martin

Salies, comme Orthez et Bellocq, devient dès 1750, un centre important de l'Eglise clandestine du Désert. Les assemblées clandestines reprennent grâce à l'arrivée en juin 1755, de pasteurs calvinistes venus du Bas-Languedoc, à la demande des huguenots béarnais. Les protestants y baptisent leurs enfants, qui sont considérés comme illégitimes par le pouvoir puisque leurs mariages ne sont pas reconnus par la loi. L'une de ces assemblées rassemble fin 1755 plus de 2 000 personnes aux environs de Salies-de-Béarn.

Parmi les ministres du culte se trouve Etienne Deferre, qui apparaît sous le surnom de Monségny, Montigny ou encore Labriga. Il a fait ses études au Séminaire de Lausanne en 1742. Le 9 mars 1756, une prise de corps avait été lancée contre lui par le Parlement de Navarre, avec le signalement suivant :

« Un personnage, prétendu ministre, désigné pour être un bel homme, bien carré, de taille de 5 pieds trois, quatre ou cinq pouces, nez crochu, jambes menues, visage plein, joli de sa figure, portant perruque blonde, vêtu d'un habit bleu, veste culotte rouge, et d'âge de 45 ou 50 ans ».

Le 20 septembre 1755 il avait célébré le premier mariage au Désert de deux protes-

tants originaires de la paroisse de Saint Vincent de Salies².

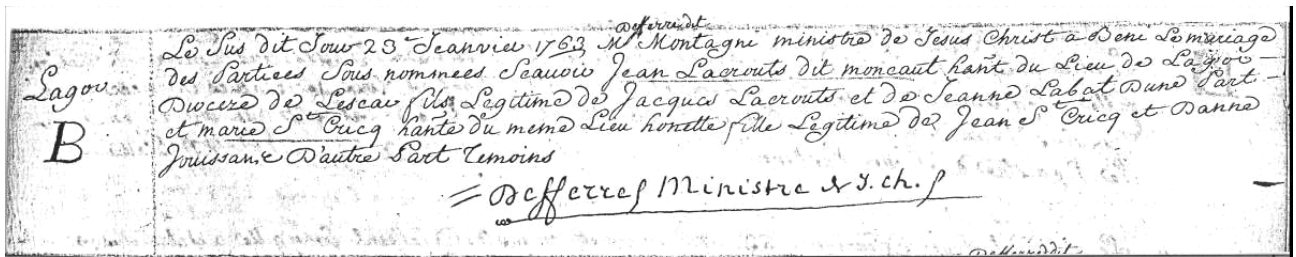
Les pasteurs vivent sous la protection de leurs coreligionnaires. Etienne Deferre écrit le 4 décembre 1756 :

« Ne désirant rien avec plus d'ardeur que de concourir, autant que je le pourrai, à la gloire de Dieu et avancer le règne de notre bienheureux Sauveur, je suis tout disposé à faire tout ce qui pourra y contribuer le plus, et je viderai le royaume si la chose le demande. Je ne puis cependant que vous représenter qu'on fera très mal de me forcer à prendre ce parti. Du moins encore, je fais un grand bien en ces cantons, et en état avec les secours de Dieu, qui a fait et continue à faire prospérer son oeuvre entre mes mains, d'en faire encore beaucoup. Il est vrai que des gens soupçonneux et vétilleux pourront dire que c'est la présomption et l'intérêt qui me font parler ainsi; mais la chose n'est pas moins réelle pour cela. Les affaires de mon commerce vont fort bien : j'ai fait six assemblées dans six places différentes; j'ai baptisé quelques enfants; j'ai aussi commencé à former des écoles et à rétablir l'ordre; j'ai établi des anciens et des diacres à Orthez, Salies, Athos, Peyrède, Sales, Sainte-Suzanne, et dimanche prochain, avec l'assistance de Dieu, j'en établirai dans plusieurs autres lieux; ainsi, quoique les prêtres soient aussi méchants que jamais, qu'on fasse de grandes menaces et qu'on ait commencé à dresser des procédures, soit contre les assemblées, soit contre ceux qui font baptiser leurs enfants au désert, la chose va toujours son train; il se fait toujours quelques prosélytes ... ».

Deferre continue son ministère et se cache pour échapper à la maréchaussée près de Salles-Mongiscard, puis aux environs de Bérenx. Il refonde l'Eglise du Béarn en nommant des consistoires à Orthez, Salies, Athos. Il sera rejoint dans son projet par le pasteur Jean Journet, venu du Bas-Languedoc et formé comme lui à Lausanne.

¹ A.D.P.A., B4540, (fol. 61 63 recto 64).

² A.D.P.A., 5MI430/12.



Mariage au désert de Jean Lacrouts dit Moncaut avec Marie St -Cricq Pesarthou de Lagou, 1763.

Le baptême au Désert est devenu la règle depuis 1760, les enfants reçoivent des prénoms bibliques. Le pasteur Journet reste en Béarn jusqu'à sa mort en 1781, Etienne Deferre quitte la région en 1776. Un troisième pasteur les rejoint en 1762, J.-J. Fosse.

Pour endiguer cette pratique, des mesures de rétorsion sont prises par le parlement de Navarre qui instruit un premier procès pour mariage au «Désert» le 10 avril 1758 à la suite d'une procédure dressée par les jurats de Salies le 17 janvier, à l'encontre de David Morlaàs « ... au sujet de son prétendu mariage avec Jeanne Larbaigt de Bérenx fait par le nommé Defferre soy disant ministre de la R.P.R et susd. la prétention dud. Morlaàs d'être compris dans le compte d'eau salée, le certificat desd. nopces expédié par led. Defferre le 20 novembre 1757. » Le parlement décide que Morlaàs est « non recevable a exiger le compte d'eau sallée par luy demandé, ... fait défenses au dit Morlaàs de cohabiter avec Jeanne Larbaigt à peine de punition corporelle, enjoint aux jurats de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.. »¹ Cette mesure est généralisée par le comte de Saint-Florentin le 7 juillet 1768 qui écarte les protestants de l'administration de la fontaine salée de Salies car « cette administration emportant des fonctions publiques.... les religionnaires doivent en être exclus »².

Les protestants, qui composent alors la moitié de la population de la ville, sont dans l'impuissance de présenter les preuves légales de leur union, ils perdent donc leur droit de propriété et sont privés des revenus des salines. Certains montrent des certificats obtenus à Bordeaux mais l'administration les refuse³.

C'est seulement à la fin du XVIII^{ème} siècle, avec l'édit de Tolérance de novembre 1787 que les non-catholiques peuvent « faire constater leurs naissances, leurs mariages, leurs morts, afin de jouir comme les autres sujets du roi des effets civils qu'il en résulte ». A Salies, 54 pères de famille se rendent à la mairie pour faire légitimer leur union et la naissance de leurs enfants par une inscription sur le registre d'état civil.

Parmi eux : Pierre St-Guily et Marie Castéra, mariés au désert le 18 juin 1769 par Jean Journet, qui déclarent le 20 mai 1788 leur mariage et le baptême de leurs cinq enfants en vie. Jean Castéra et Marie Bergeras viennent déclarer le 21 juin 1788 leur mariage effectué au désert le 9 janvier 1780, ainsi que la naissance de leurs cinq enfants, baptisés au Désert. Jean Labastie et Suzanne Serres Cambot déclarent le 21 juillet 1788 leur mariage au Désert du 9 février 1766 par le pasteur Defferre, et le baptême de leurs quatre enfants vivants. En 1787, à la veille de cet édit, la population protestante de cette ville et des environs est alors composée de 928 individus⁴.

Au lendemain de la reconnaissance officielle du protestantisme par les Articles organiques du 18 germinal an X, Pierre Nogaret, originaire de Lassalle-Prunet (Lozère), est nommé pasteur de Salies-de-Béarn en 1804. Il exerce ces fonctions jusqu'en 1859, année de sa mort. C'est sous son ministère que l'Église se dote d'un temple qui est inauguré, après de multiples tracasseries, en 1849. Ce pasteur est par la suite, remplacé par Alphonse Sery, puis par Samuel Bost et son fils, Léon⁵.

¹ A.D.P.A., B4902, (fol. 56 verso, 57).

² A.D.P.A., C250.

³ Jacques FAGET DE BAURE, *Essai sur l'existence des protestants en Béarn*, 1J61/7 A.D.P.A

⁴ ADPA, C 637, recensement de la population protestante en Béarn, 1787.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/43, pasteurs de Salies-de-Béarn (début XIX^e siècle-1888).

Malgré une stabilité dans le service pastoral, l'Église de Salies-de-Béarn est le théâtre de plusieurs crises entre 1802 et 1905, conséquences des divisions doctrinales qui émaillent le protestantisme de ce siècle. Sous l'effet du mouvement du Réveil qui se diffuse en Béarn à partir des années 1820 grâce à Henri Pyt, un évangéliste vaudois, l'Église évangélique de Baigts-Castétarbe naît d'un schisme en 1831. Sous l'action de Jacques Reclus, Pierre Laclau puis de Paul Monnier, cette Église, qui défend notamment le principe d'une profession de foi individuelle, trouve un véritable écho dans les environs de Salies-de-Béarn. Par ailleurs, en 1850, Félix Pécaut, suffragant de Pierre Nogaret, refuse de lire l'intégralité du Symbole des Apôtres, niant ainsi la divinité du Christ. Une telle pratique, qui témoigne des idées libérales défendues par Félix Pécaut, provoque l'émoi du consistoire d'Orthez qui tente dès lors d'éloigner le suffragant de la chaire. Malgré le soutien de nombreux membres de l'Église de Salies, Félix Pécaut quitte le Béarn en 1851 pour Paris où il rejoint un parent, Jean Beigbeder, qui y tient une institution scolaire¹.



Malgré une baisse sensible de ses effectifs (535 protestants réformés en 1852, 395 en 1899²), l'Église réformée de Salies-de-Béarn voit, au XIX^e siècle, se développer de nombreuses œuvres qui ont pour objectif de sceller un peu plus les liens au sein de la minorité. Dans le domaine de la bienfaisance, l'Association des Dames protestantes vient en

¹ *Idem.* Voir également 60J 50/531/42, registre du consistoire local de Salies-de-Béarn, 1844-1902.

² ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensements de la population protestante de Salies-de-Béarn, 1819, 1899.

aide aux plus démunis³, alors que la Société protestante de secours aux baigneurs nécessiteux se concentre plus particulièrement sur le destin des touristes protestants⁴, etc. Du côté de la jeunesse, l'École du Dimanche instruit les plus petits tandis que les Unions chrétiennes, fondées par Léon Bost et son épouse, s'intéressent aux jeunes adultes⁵.



Félix Pécaut

En 1905, l'Église se montre favorable à la séparation des Églises et de l'État. En 1906, l'Association culturelle de l'Église réformée évangélique de Salies est ainsi fondée. Cependant, si entre 1906 et 1908, une fusion entre l'Église évangélique libre et l'Église réformée a été envisagée, le projet n'aboutit pas faute de compromis⁶.

Sources :

- Marc Forissier, *Les Eglises Réformées du Béarn*, tome 3.
- *Le Protestantisme en Béarn 10 ans de C.E.P.B., 1987-1996*, Cepb, 1998.
- Jean Labarthe, *Le protestantisme à Salies de la Réforme à la Révolution*, Les Amis du Vieux Salies, 1996.

³ ADPA, CEPB, 60J 531/62, archives de l'Association des Dames pour le soulagement des pauvres protestants, 1853-1874.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 531/63, archives de la Société protestante de secours aux baigneurs nécessiteux, 1885.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 531/67, Mouvements de jeunesse, 1893-1967.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 531/2, statuts de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1852-1970.